

A photograph of an industrial facility, likely a waste treatment plant. In the foreground, there is a concrete wall and a field of tall green grass. Behind the wall, a large, conical pile of brown material, possibly compost or waste, is visible. To the left, a complex metal structure with a conveyor belt is positioned over the pile. In the background, there are trees and a clear blue sky. The text is overlaid on the lower half of the image.

SORTIE DU STATUT DE DÉCHET
LA RECONNAISSANCE
D'UNE INDUSTRIE

La filière des DECHETS DU BTP

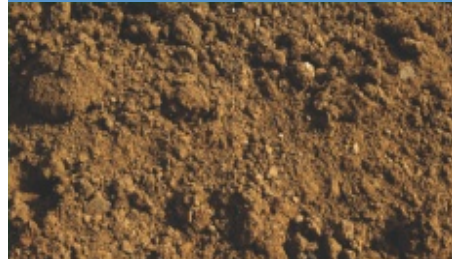
DÉCONSTRUCTIONS DU BTP
1^{ère} quantité de déchet en FRANCE

DÉCHETS DU BÂTIMENTS
ET DES TP

Déchets inertes propres
non mélangés:
60 Millions de Tonnes



Terres inertes:
120 Millions de Tonnes



revêtements muraux, sols,
plâtre, boiseries, déchets en
mélange..



Activités d'YPREMA

Depuis plus de 20 ans,

YPREMA

réceptionne les
déconstructions du BTP
transforme en **matériaux**
commercialise à destination
des **chantiers routiers.**

USAGE

uniquement la technique
routières

non utilisé dans les chantiers
du bâtiment

Valeurs :

Ecologie industrielle
Développement durable
Politique de transparence

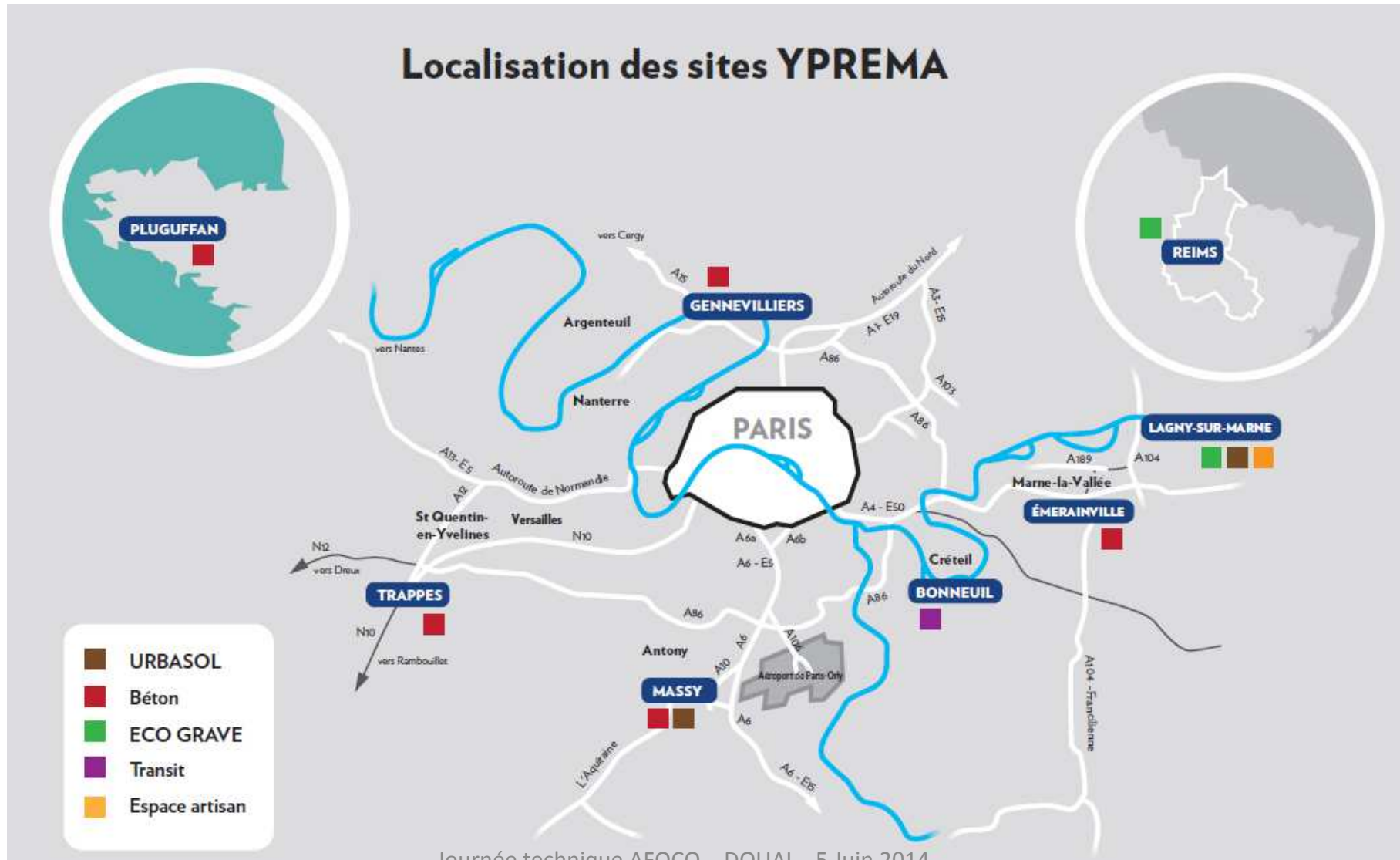
> YPREMA en 10 chiffres clés

- 23 ans d'existence
- 10 Implantations sur 3 régions
- 2 millions de tonnes de matériaux réceptionnés et valorisés par an
- 3 filières d'activité : béton concassé, Ecograve, Urbasol
- 22 M€ de chiffre d'affaires
- 90 employés
- Certification ISO 9001 de l'ensemble des productions
- Semaine de 35 h sur 4 jours pour le personnel d'exploitation
- 5 % de la masse salariale consacrée à la formation

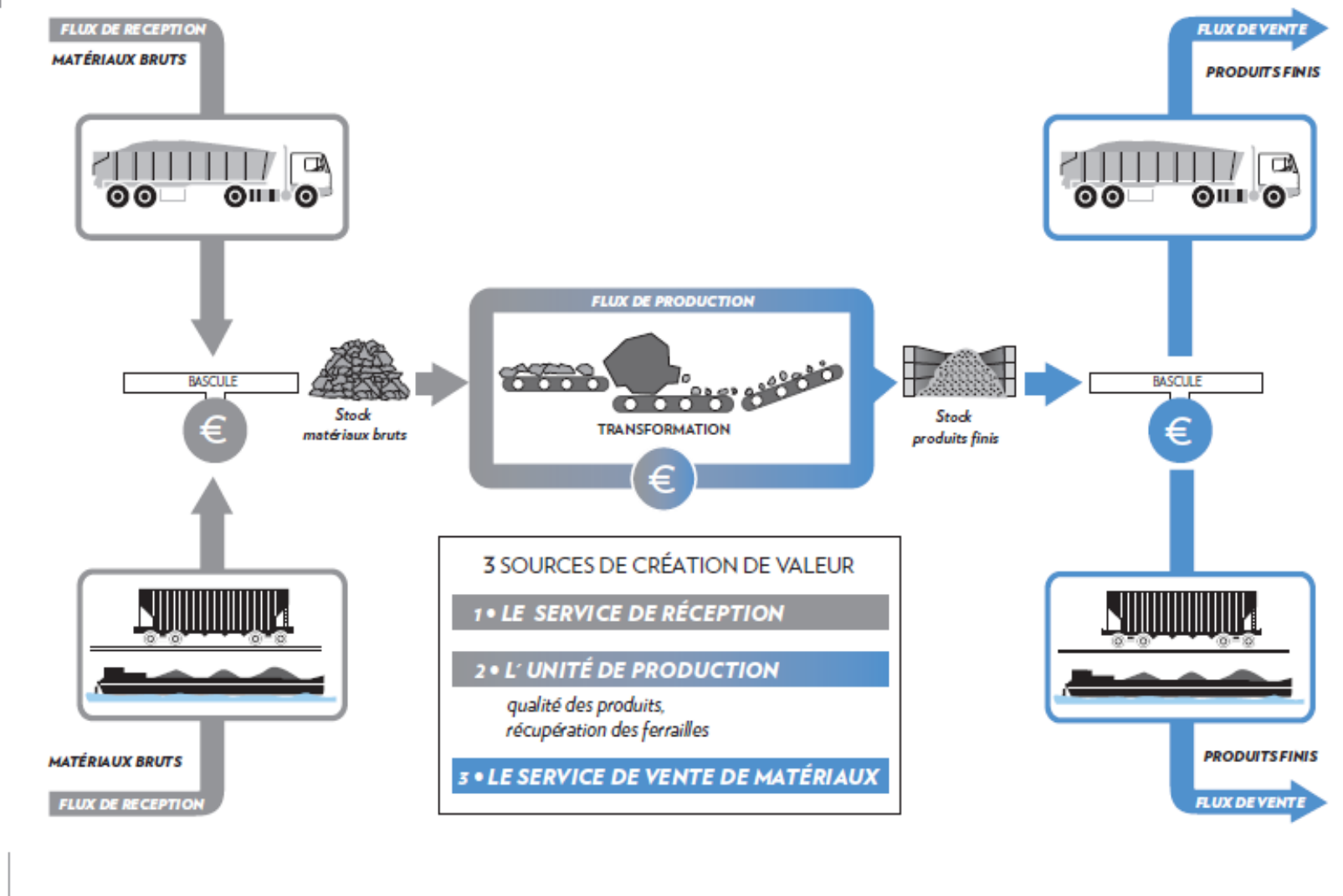
L'ensemble des plateformes de recyclage respectent les réglementations des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)



Nos implantations



LE MODÈLE ÉCONOMIQUE D'YPREMA



- Clarifier le cadre réglementaire :

*« Clarifier le statut juridique des **MATERIAUX VENDUS** depuis plus de 20 ans, aujourd'hui considérés comme des **DECHETS** »*

- Pérenniser les installations existantes

- Développer les activités de recyclage

*« Financement BPI : seul un **modèle économique basé sur la vente de produits** permet d'obtenir des financements »*

*« Atteindre les objectifs Européen de 70% en 2020 : **franchise YPREMA** »*

Les 7 conditions

• Être ICPE

• Avoir un permis de construire

• Répondre aux quatre conditions de la sortie du statut de déchet :

- ① La substance ou l'objet est couramment utilisé à des fins spécifiques;
- ② Il existe une demande pour une telle substance ou objet ou elle répond à un marché;
- ③ La substance ou l'objet remplit les exigences techniques aux fins spécifiques et respecte la réglementation et les normes applicables aux produits;
- ④ Son utilisation n'aura pas d'effets globaux nocifs pour l'Environnement ou la santé humaine.

• Être ISO 9001

CONDITIONS PRÉALABLES

ICPE

Toutes les plateformes YPREMA respectent la réglementation des ICPE

PENEL DE CONSTRUCTION

Intégration paysagère

1° Condition d'USAGE

La substance ou l'objet est couramment utilisé à des fins spécifiques :

→ CONCLUSION DU RAPPORT D'EXPERTISE

il n'apparaît pas de réelle difficulté à ce que les gravas de béton et les gravas industriels remplissent la première condition de sortie du statut de déchet :

- le produit est un matériau de construction,
- il y a bien une véritable opération de recyclage,
- il y a bien une utilisation courante en routine,
- il y a bien des usages spécifiques, encadrés par des normes et guides.

2° Condition de MARCHÉ

Il existe une demande pour une telle substance ou objet ou elle répond à un marché :

→ CONCLUSION DU RAPPORT D'EXPERTISE

- existence d'un marché pour les granulats recyclés produits par la société YPREMA sur la zone de Masy,
- caractère pérenne et viable de ce marché dans son évolution future.

3° Condition TECHNIQUE

La substance ou l'objet remplit les exigences techniques aux fins spécifiques et respecte la législation et les normes applicables aux produits :

→ CONCLUSION DU RAPPORT D'EXPERTISE

Les granulats recyclés des Gammas « Industrielle » et « Béton Concassé » produits sur le site de Masy répondent d'une manière satisfaisante à ce critère.

4° Condition SANTÉ & ENVIRONNEMENT

Son utilisation n'aura pas d'effets globaux néfastes pour l'environnement et la santé humaine.

→ CONCLUSION DU RAPPORT D'EXPERTISE

Les gravas industriels et les gravas de béton produits sur le site YPREMA de Masy contiennent des polluants en deçà des seuils fixés par le SETRA « Acceptabilité de matériaux d'embarcs en technique routière : évaluation environnementale » de novembre 2010. Leur utilisation n'aura donc pas d'effets globaux sur l'environnement et n'a aucun impact sur la santé des salariés.

Valide
par la
certification
ISO 9001

Valide
par la
réglementation
ICPE

2 conditions préalables

4 conditions de l'ordonnance du 17 décembre 2009

Norme ISO 9001

Une démarche d'anticipation

Novembre 2008	Europe	<i>Directive cadre déchet</i>
Décembre 2010	France	<i>Transposition en droit français Ordonnance du 17 décembre 2010</i>
<i>Mars 2012</i>	<i>YPREMA</i>	<i>Constitution du groupe de travail</i>
<i>Septembre 2012</i>	<i>YPREMA</i>	<i>Préfecture de l'Essonne Dépôt du 1^{er} dossier en France</i>
<i>Novembre 2012</i>	<i>France</i>	<i>Publication de l'arrêté fixant le contenu du dossier de sortie de déchet</i>
<i>Décembre 2012</i>	<i>YPREMA</i>	<i>Dépôt de 5 dossiers pour nos 5 sites de recyclage</i>

YPREMA

Film sur la sortie du statut de déchet

A photograph of an industrial facility, likely a waste treatment plant. In the foreground, there is a stone wall and a field of tall green grass. In the background, there are large piles of material, possibly waste or biomass, and industrial structures. The sky is blue with some clouds.

**SORTIE DU STATUT DE DÉCHET
LA RECONNAISSANCE
D'UNE INDUSTRIE**